

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 64 (1976)

Heft: 7-8

Artikel: 61e session de la Conférence internationale du travail

Autor: Hentsch, Yvonne

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-274579>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A PROPOS ...

J'Y SUIS BIEN ARRIVÉ(E) MOI ...

Il y a quinze ans ou plus, certains Noirs américains, que l'on appelait des « Oncle Tom », n'iaient le problème racial auquel était confronté leur pays. Ils se recrutèrent souvent parmi la « bourgeoisie noire », une fraction privilégiée, caractérisée entre autres par son identification apparentement réussie avec le monde des Blancs et ses valeurs, des valeurs où l'individualisme et l'esprit d'entreprise, la compétition tiennent une place essentielle. Un monde où l'individu, et lui seul, est responsable de ses échecs. Un monde où celui qui est arrivé attribue son succès à ses qualités propres et pense que chacun peut en faire autant.

Aujourd'hui, en Suisse et ailleurs, certaines femmes — les « femmes-alibis », les « nanas de service » tout dépend du langage utilisé — nient la discrimination qui fait de plus de la moitié de la population du globe des êtres de seconde zone ; elles attribuent l'exclusion de notre sexe des postes de responsabilités, de ceux où se prennent les décisions essentielles et les options fondamentales pour la société, aux femmes elles-mêmes ; leur désintéret, leur manque de volonté et de persévérance, leur absence d'esprit d'entreprise, leur peu de goût pour la compétition seraient les principaux responsables de leur situation d'éternelles secondes. Et elles omettent de remonter aux causes premières de cette situation.

Bourgeois noirs, femmes alibis, quels que soient les représentants « arrivés » de groupes exploités ou opprimés, ils commentent tous l'erreur fondamentale d'ériger une expérience personnelle en règle générale. Ils confondent deux niveaux : le niveau individuel et le niveau so-

cial ; ils oublient qu'une société n'est pas une somme d'individus, qu'elle est une entité en soi qui, pour survivre, procède à l'adaptation et à l'organisation du comportement de ses membres selon les critères qui n'ont rien à voir avec leurs qualités intrinsèques (par exemple la race, le sexe ou l'origine sociale), qui enfin développe un certain nombre d'idées et de valeurs lui donnant une certaine cohésion et la différenciant des autres sociétés.

Or, le racisme fait partie intégrante du credo américain : les Blancs ont longtemps attribué (et beaucoup continuent à attribuer) certaines qualités, certains défauts aux Noirs : intelligence inférieure, infantilisme, irresponsabilité, endurance physique, dépendance pour n'en citer que quelques-uns. A partir de là, ils leur ont fort logiquement assigné une place tout en bas de l'échelle sociale ; esclaves d'abord, puis citoyens de seconde zone. A partir de là et très logiquement aussi, ils les ont pratiquement éliminés de la société, une société dont, répétons-le, l'individualisme, l'esprit d'entreprise et de compétition sont les principales valeurs.

De même, et malgré une certaine évolution, le sexisme est l'une des valeurs essentielles de notre société — et de beaucoup d'autres. Comme le remarque Georges Balandier : « La donnée la plus générale est l'affirmation de l'infériorité de la femme, même si elle se trouve pondérée par l'incidence des hiérarchies sociales des rapports instituant l'inégalité et la domination. La femme est située en marge des savoirs et des pratiques qui sont les plus valorisés, placés du côté des instruments et des choses, des activités dépréciées, des comportements de dépen-

dance. Une seule de ses fonctions échappe totalement à cette dévalorisation — celle de mère » (1). Aussi longtemps qu'au monde aux valeurs masculines valorisera la fonction biologique de la femme au détriment de ses autres capacités, sa place sera soit à la maison, soit à l'extérieur mais dans une situation de sous-ordre ; ainsi seront-elles exclues, en grande partie en tout cas de la société. Et cette attitude n'est pas près de disparaître ; ne dit-on pas, aujourd'hui encore, dans l'un des manuels de droit constitutionnel suisse les mieux documentés et les plus fouillés ceci, à propos d'un argument avancé par un adversaire du droit de vote féminin, pour qui la place de la femme est au foyer, la politique la détournant de sa mission première, qui est de soigner son mari (sic) et d'élever ses enfants :

« L'affirmation a une saveur ancienne qui n'est pas pour nous déplaire. A une époque où tant de femmes d'esprit ne parlent que de leurs libertés, il est bon de leur rappeler parfois leur devoir naturel » (2).

Sans commentaires... Si des nègres et des femmes sont « arrivés », c'est bien ; mais qu'ils ne pensent pas que leur réussite soit à la portée de leurs frères et sœurs ; ils sont des exceptions et doivent cette condition à des causes parmi lesquelles leur personnalité n'est pas la première.

C. Mashata-Rubatel.

- (1) Balandier (G.) — **Anthropo-logiques**. Paris, PUF, 1974, p. 32.
- (2) Aubert (J.-F.) — **Traité de droit constitutionnel suisse**. Neuchâtel, Ides et Calendes, 1967, p. 406. C'est moi qui souligne.

UN RÉFUGIÉ

Il est difficile de rendre heureux les gens qui portent en eux la nostalgie du passé et d'une patrie perdue.

L'assistante sociale m'a parlé ce matin du cas B. Monsieur B va être placé prochainement dans un home pour réfugiés du 3e âge. Cette idée déplait à B. d'abord parce qu'il n'a que 55 ans, ensuite parce que tout le monde n'est pas disposé à faire l'expérience de la vie en commun (nous savons bien, nous autres Suisses, que nous ne serons pas très heureux le jour où nous devrons quitter nos quatre murs pour aller manger et dormir sous le même toit que 20 ou 50 de nos contemporains). L'assistante sociale commente : « Depuis qu'il a été renvoyé par une voiture, B. est à demi-invalide et il est vraiment seul dans sa mansarde. Hier j'étais parait-il la première personne à qui il parlait depuis 10 jours, et de quoi a-t-il parlé ? D'autrefois et de son pays. Naguère, nos réfugiés nouaient des contacts avec les commerçants de leur quartier, avec le marchand de journaux au coin de la rue. Aujourd'hui le self-service et la cassettes à journaux suppriment cette relation, et la pinte ou le bar à café ne sont plus des lieux d'échange : les machines à musique tuent la conversation. »

Pour que les déracinés vivant parmi nous soient moins seuls et qu'ils se sentent un peu « comme dans une patrie », l'Office central suisse d'aide aux réfugiés et les œuvres suisses affiliées déploient un réseau d'assistance et d'amitié dans tous les pays. La collecte annuelle de l'Office central fournit les fonds nécessaires à cette grande tâche.

Renée Senn.

Pour le Conseil fédéral le travail ménager n'a pas de valeur économique

Le travail ménager n'a pas de valeur économique : tel est l'avis du Conseil fédéral, exprimé dans sa réponse à une question du conseiller national Josef Ziegler. Demandant au Conseil fédéral si la valeur économique de la ménagère ne devait pas entrer en ligne de compte pour que la femme dite au foyer ne soit plus comme aujourd'hui classée dans la population inactive, le député soleurois relève ce qui suit :

« A maints égards, la femme mariée dont l'activité s'exerce exclusivement dans son ménage est dévalorisée par le droit en vigueur. En tout cas, la société ne reconnaît qu'en théorie l'importance de l'activité multiforme et lourde de responsabilité, qu'elle déploie en tant que ménagère et mère de famille. C'est surtout parce qu'une telle activité ne constitue pas une source de revenus, qu'elle n'est pas considérée comme une profession, ce qui explique pourquoi elle n'est pas appréciée économiquement à sa juste valeur. »

On tiendrait déjà mieux compte du rôle que joue la femme en sa qualité de mère, de gardienne de la famille et surtout d'éducatrice des enfants si la valeur du travail qu'elle accomplit était retenue lors de la détermination du produit national. »

Deux raisons invoquées

A l'appui de son refus, le Conseil fédéral invoque les deux raisons suivantes : « La comptabilité nationale de la Suisse est établie d'après le système standard de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Dans celui-ci, de même que dans le nouveau système de l'ONU, le travail ménager accompli sans l'aide d'employés n'est pas englobé dans le calcul du produit national. Si nous tenions compte de ce travail, comme le suggère l'auteur de la question, nous porterions unilatéralement atteinte au système et

diminuerions la valeur de comparaison de nos données sur le plan international, ce qui serait contraire à l'un des buts principaux de ces statistiques. Il est donc exclu que la Suisse adopte une telle modification. »

Pas d'évaluation précise

Notre opposition est en outre fondée sur le fait que la valeur monétaire du travail ménager ne peut être calculée avec précision. Cette valeur correspond en effet, pour l'essentiel, à la part personnelle de la ménagère aux dépenses de consommation (alimentation, habillement, loyer, aménagement du logement, etc.) et à l'épargne du ménage. Or, cette part devrait être évaluée plus ou moins arbitrairement tant pour le ménage pris individuellement que pour l'ensemble des ménages ; si bien que la valeur de la comptabilité nationale ne s'en trouverait pas accrue.

Il serait certes souhaitable de tenir mieux compte du rôle de la ménagère, mais cette proposition n'est guère réalisable dans ce domaine, du moins pour le moment. En revanche, nous vouons toute notre attention à un autre aspect des problèmes posés par le travail de la ménagère, notamment en relation avec la nouvelle conception du droit matrimonial. Ces problèmes font l'objet d'une étude approfondie et seront mis publiquement en discussion dans un proche avenir par la voie de la procédure de consultation. »

Les ménagères sont donc renseignées, leur travail n'est pas considéré comme prestation économique. C'est ainsi que l'entend la Comptabilité nationale, et pareillement l'OCDE et l'ONU.

Ne vous découragez pas, chères femmes au foyer, tous les non-comptables de cette terre — et ils sont la majorité — apprécient votre travail.

(CSC)

F. R. C.

C'est mercredi matin, 18 mai, au Rond-Point de Beaulieu, qu'eut lieu la 17e assemblée générale de la Fédération romande des Consommatrices. Celle-ci se déroula dans une ambiance détendue et sympathique ; Mme Mayor, la présidente centrale, traça dans son rapport une rétrospective réjouissante de l'année écoulée. Une résolution concernant les additifs alimentaires fut votée à l'unanimité et adoptée. (En deux mots, il s'agit d'obtenir de la part des autorités fédérales une meilleure réglementation sur ce point et, de la part des fabricants une déclaration sur la composition des produits avec réduction de l'utilisation des addi-

tifs afin que le consommateur puisse donner la préférence aux produits étiquetés et non colorés artificiellement.)

Après un agréable repas en commun, la séance publique d'information fut déclarée ouverte et Mme Yvette Jaggi, directrice de la FRC, nous parla de l'étude accomplie à l'Institut des sciences politiques sur l'histoire et l'idéologie de la FRC.

Puis nous fîmes meilleure connaissance avec « J'Achète Mieux », le journal de la FRC depuis 10 ans, qui se trouve être de par le monde occidental, un des 61 journaux de con-

sommatrices répertoriés, et dont le choix des thèmes et préoccupations rejoint la majorité d'entre ceux-ci.

Un exposé fort intéressant suivit ensuite, où nous eûmes l'occasion d'assister à un « portrait robot d'une séance d'information » et ainsi pénétrer dans le secret de la confection du journal, du choix des thèmes traités, du travail de rédaction jusqu'à l'impression du numéro. Tout ceci illustré avec humour par des dessins de Pierre Raymond, de Genève, fort appréciés par tout le monde. Les tests que l'on trouve dans « J'Achète Mieux » représentent un énorme travail accompli par une commission ad hoc, présidée par Mme F. Michel ; mais la FRC a pour objectif de rester neutre et impartiale quant au choix et résultats des tests, malgré les pressions qu'essayent d'exercer sur elle certains fabricants notamment les mécontents des résultats !

Enfin trois questions furent posées aux déléguées présentes et une discussion générale s'en suivit ; il s'agissait de savoir — si dans « J'Achète Mieux » la FRC doit répondre aux vœux des lecteurs en parlant de tout, donc de domaines très différents, ou bien si elle doit se limiter à certains secteurs.

— Si « J'Achète Mieux » doit être un journal d'opinion ou rester dans la neutralité. Actuellement l'effort est fait pour informer en restant neutre, le consommateur choisit lui-même selon ses propres critères. De temps en temps, la FRC donne un mot d'ordre cependant, libre au lecteur de le suivre ou pas.

— Si la FRC doit guider le consommateur ou rester neutre, car elle doit servir les consommateurs isolément, en souhaitant cependant en faire une « masse pensante solidaire et unifiée », ayant ainsi plus de poids.

Les avis à ces questions furent très partagés et vers 17 heures, la séance fut levée, mettant fin à cette enrichissante journée des consommatrices romandes.

Manuella Keller

Compte rendu de l'Assemblée des délégués de l'Union des Paysannes suisses le 20 mai 1976 à Morat

Environ 120 paysannes étaient présentes.

La présidente, Mme Gerber dans son introduction relève que les paysannes vaudoises ont écrit à la Division de l'agriculture pour réclamer une réduction du prix du lait aux producteurs. Elles recommandent aux femmes suisses d'utiliser le plus de beurre et d'huile de colza possible et de se préoccuper de la provenance des produits lorsqu'elles achètent de la glace et des crèmes glacées ainsi que du fromage. La présidente insiste pour que l'on achète des produits suisses.

Dans le programme 1976, on relève :

- 1. Formation professionnelle est perfectionnement de la paysanne, modification des directives pour la formation des paysannes et organisation de cours d'experts, ceci en relation avec l'OFIAMT.
- 2. Cours d'instruction civique.
- 3. Journées d'information sur les problèmes actuels. Sont prévus des cours sur les cultures biologiques.
- 4. Voyages à l'étranger fin juin 1977, sans doute en Autriche ou en Finlande.

Petit incident

Lors de la discussion des comptes, une réclamation est faite par une déléguée parce que dans la fortune de l'Union des Paysannes suisses figurent des obligations de Kaiseraugst.

61e session de la Conférence internationale du travail

(Suite de la page 3)

— Coopération internationale (échanges de personnel, d'idées et de connaissances).

Les discussions qui ont eu lieu cette année sur ces divers points ne constituent cependant qu'une première lecture.

La Conférence internationale du travail va remettre le sujet à l'ordre du jour de sa prochaine session en 1977. En tenant compte des opinions exprimées cette année, l'OIT va formuler de nouvelles recommandations qu'il soumettra aux gouvernements et qui, avec les réponses de ces derniers, constitueront un document de travail de la prochaine conférence. Il est essentiel que dans chaque pays les membres de la profession infirmière s'en préoccupent dès maintenant et expriment leurs desiderata à leurs gouvernements respectifs. En outre, il leur appartient d'être présents en plus grand nombre encore que cette année aux discussions de la Conférence internationale du tra-

vail 1977. L'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés pour sa part, va s'efforcer de prendre sa place dans cet effort d'harmonisation sur le plan international, mais surtout d'amélioration de l'emploi et des conditions de travail et de vie du personnel infirmier en Suisse. Quand bien même elle a été invitée à donner son avis pour la préparation du document qu'a présenté cette année à la conférence le gouvernement suisse, ce dernier n'a désigné aucun membre de la profession infirmière pour participer aux débats de ladite conférence. Combien de temps faudra-t-il encore pour que dans notre pays les membres de cette profession, dont chacun se plaît à dire qu'ils représentent le groupe le plus nombreux parmi les professions de la santé et portent de lourdes responsabilités, soient invités à être leur propre porte-parole sur des questions les concernant directement ?

Yvonne Hentsch, présidente ASID.